



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT No.2022-07

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **Règlement 2022-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses** » a été adopté par le conseil du Canton de Westbury le 6 juin 2022 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Fait à Westbury ce 7^e jour de juin 2022.

Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière